

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 318

présenté par
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 15

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mesure proposée à titre expérimental est très positive.

Néanmoins, celle-ci serait plus efficace si le référent unique se voyait doté d'un pouvoir de décision, comme le souligne, au demeurant, le Conseil d'État dans son avis du 23 novembre dernier.